

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

MAIRIE DE CHAMPAGNE SUR OISE
SIAEP DE LA REGION DE L'ISLE ADAM
SUEZ EAU FRANCE - HAUT DE FRANCE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

SIAEP DE LA REGION DE L'ISLE ADAM

Commune de : CHAMPAGNE-SUR-OISE

Prélèvement et mesures de terrain du **09/05/2025 à 08h05** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : SIAEP DE L'ISLE-ADAM (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : CHAMPAGNE PLACE DE LA MAIRIE ECOLE - ECOLE

Code point de surveillance : 0000002064 Code installation : 000127 Type d'analyse : CUNIP

Code Sise analyse : 00187018 Référence laboratoire : H.2025.1406-1 Numéro de prélèvement : 09500184466

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Ces teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-09500184466 - page : 1)

Le lundi 19 mai 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	<5	µg/L		20		
Cuivre	0,015	mg/L		2		1
Plomb	<2	µg/L		10		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1